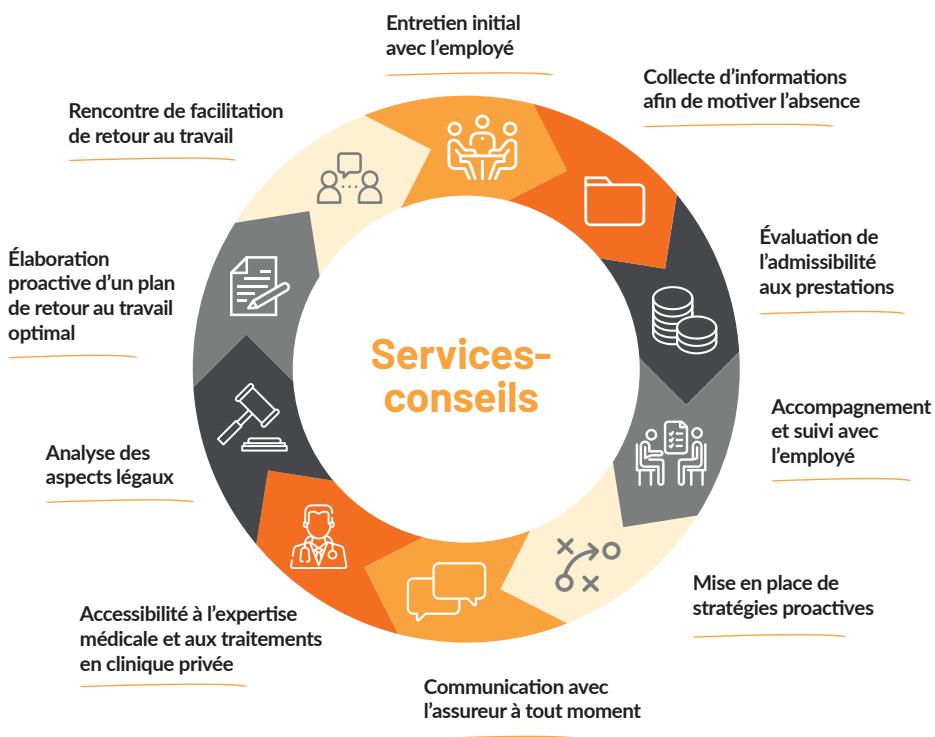




# Dévoué,

## Gestion des dossiers d'invalidité

Que vous soyez auto-assurés ou que vous ayez accès à une couverture d'assurance courte et/ou longue durée, il y a un service pour vous !



# Un avant-goût

## de nos services spécialisés

- Contribution à la mise en place de procédures internes
- Formations sur les grands principes de gestion
- Assistance et conseils ponctuels
- Prise en charge partielle ou complète des cas d'absentéisme en raison d'invalidité
- Représentation de l'employeur auprès de la compagnie d'assurance



### Exemples de questions que l'employeur peut se poser

- Mon employé peut revenir au travail, mais en retour progressif. Suis-je obligé d'accepter ?
- Puis-je mettre fin à l'emploi d'un travailleur en invalidité ?
- Mon employé est en arrêt de travail depuis plusieurs mois et je n'ai que très peu d'informations. Quelles informations supplémentaires suis-je en droit de demander ?
- J'ai des doutes sur la raison d'arrêt de travail de mon employé. Qu'est-ce que je peux faire ?
- Mon employé présente des limitations fonctionnelles ou doit revenir en travaux légers. Suis-je tenu de l'accommoder ?

Et bien plus encore !

Informations additionnelles, **contactez-nous** : [invalidite@lussier.co](mailto:invalidite@lussier.co)